

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_27_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Signature de la convention de participation au frais de fonctionnement d'un enfant scolarisé au CLIS à Mansle

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de participation financière pour frais de fonctionnement du CLIS rattaché à l'école primaire de Mansle pour l'année scolaire 2013/2014 et précise que nous avons un enfant concerné.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de signer la convention de prise en charge des frais de fonctionnement du CLIS de Mansle pour l'année scolaire 2013/2014;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 09/04/2014 et transmis en sous-préfecture le 10/04/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT